



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 1

Edition révisée n° : 1

Date : 2 / 6 / 2016

Remplace la fiche : 21 / 4 / 2016

SOLARINE PROFESSIONNAL DECAPANT SURPUISSANT

3101099

3. Liquides inflammables

Producteur

Pollet S.A.
Rue de la Grande Couture, 20
B-7501 Tournai-Doornik Belgique-België
Tel : +32 69 22 21 21
Fax : +32 69 21 02 83
Web site : <http://www.pollet.eu>
En cas d'urgence : Centre antipoison/antigifcentrum: +32 70 245 245

Distributeur responsable

Pollet S.A.
Rue de la Grande Couture, 20
B-7501 Tournai-Doornik Belgique-België
Tel : +32 69 22 21 21
Fax : +32 69 21 02 83
Web site : <http://www.pollet.eu>
En cas d'urgence : Centre antipoison/antigifcentrum: +32 70 245 245

SECTION 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Identification du produit	: Liquide visqueux.
Nom commercial	: SOLARINE PROFESSIONNAL DECAPANT SURPUISSANT
Usage	: Détergent industriel et institutionnel Voir fiche technique pour des informations détaillées.
Identification de la société	: Voir distributeur.
Nom et fonction de la personne responsable	: Email : sds@pollet.eu Tel : +32 69 553 893 or 883 Laboratory of Pollet S.A.

SECTION 2 Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

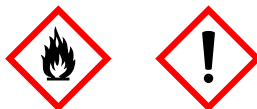
Code(s) des classes et catégories de danger, Règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP)

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement d'Etiquetage CE 1272/2008 (CLP)

• Pictogramme(s) de danger



- | | |
|----------------------------|---|
| • Pictogramme(s) de danger | : SGH02 - SGH07 |
| • Mention d'avertissement | : Danger |
| • Mention de danger | : H225 - Liquide et vapeurs très inflammables
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux |

• Conseils de prudence

- | | |
|-------------------|--|
| Généraux | : EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande |
| Prévention | : P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer
P233 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche
P280 - Porter un équipement de protection des yeux
P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin
P370+378 - En cas d'incendie: Utiliser de la poudre d'extinction, du dioxyde de carbone (CO2) pour l'extinction
P403+P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais |

2.3. Autres dangers

Pollet S.A.

Rue de la Grande Couture, 20 B-7501 Tournai-Doornik Belgique-België
Tel : +32 69 22 21 21
Fax : +32 69 21 02 83
Web site : <http://www.pollet.eu>

En cas d'urgence : Centre antipoison/antigifcentrum: +32 70 245 245



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 2

Edition révisée n° : 1

Date : 2 / 6 / 2016

Remplace la fiche : 21 / 4 / 2016

SOLARINE PROFESSIONAL DECAPANT SURPUISSANT

3101099

SECTION 2 Identification des dangers (suite)

Autres dangers : Aucunes dans des conditions normales.

SECTION 3 Composition/informations sur les composants

3.1./3.2. Substance / Préparation

Substance / Préparation : Préparation.

Ce produit est considéré comme dangereux et contient des composants dangereux.

Nom de la substance	Contenance	No CAS	No CE	Numéro index	REACH	Classification
1,3-dioxolane	> 60 <= 80 %	646-06-0	211-463-5	605-017-00-2	01-2119490744-29	F; R11 Xi; R36 Flam. Liq. 2;H225 Eye Irrit. 2;H319
Méthylal	> 20 <= 30 %	109-87-5	203-714-2	-----	01-2119664781-31	F; R11 Flam. Liq. 2;H225
Solvant hydrocarboné (Aliphatique - Naphthénique)	> 1 <= 5 %	64742-47-8	265-149-8	649-422-00-2	01-2119484819-18	Xn; R65 R66 Asp. Tox. 1;H304 EUH066
2-diméthylaminoéthanol	> 0,1 <= 1 %	108-01-0	203-542-8	603-047-00-0	01-2119492298-24	R10 Xn; R20/21/22 C; R34 Skin Corr. 1B;H314 STOT SE3;H335 Flam. Liq. 3;H226 Acute Tox. 4 (Dermal);H312 Acute Tox. 3 (Inhalation);H331 Acute Tox. 4 (Oral);H302
Méthanol	> 0,1 <= 1 %	67-56-1	200-659-6	603-001-00-X	01-2119433307-44	F; R11 T; R23/24/25-39/23/24/25 Flam. Liq. 2;H225 Acute Tox. 3 (Dermal);H311 Acute Tox. 3 (Inhalation);H331 Acute Tox. 3 (Oral);H301 STOT SE 1;H370

Composition des détergents : 5% - 15% : - Hydrocarbures aliphatiques

SECTION 4. Premiers secours

- Inhalation : Faire respirer de l'air frais.
En cas de malaise consulter un médecin.
- Contact avec la peau : Laver abondamment la peau avec de l'eau savonneuse.
Consulter un médecin si l'irritation se développe.
- Contact avec les yeux : Rincer à l'eau tiède durant 15 minutes.
Consulter immédiatement un ophtalmologue.
- Ingestion : Rincer la bouche. Faire boire de l'eau. NE PAS FAIRE VOMIR.
Consulter un médecin si une indisposition se développe.

SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction

- Agents d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone.
Pulvérisation d'eau.
- Agents d'extinction non appropriés : Le recours à un fort courant d'eau peut contribuer à étendre le feu.
- Risques spécifiques : Exposé à la chaleur, peut subir une décomposition libérant des gaz dangereux. (CO, CO2)
Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.
- Classe d'inflammabilité : H225 - Liquide et vapeurs très inflammables
- Protection contre l'incendie : Porter un équipement de protection adéquat.
- Prévention : Pas de flammes nues. Ne pas fumer.
- Procédures spéciales : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.

Pollet S.A.**En cas d'urgence : Centre antipoison/antigifcentrum: +32 70 245 245**

Rue de la Grande Couture, 20 B-7501 Tournai-Doornik Belgique-België

Tel : +32 69 22 21 21

Fax : +32 69 21 02 83

Web site : <http://www.pollet.eu>



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 3

Edition révisée n° : 1

Date : 2 / 6 / 2016

Remplace la fiche : 21 / 4 / 2016

SOLARINE PROFESSIONNAL DECAPANT SURPUISSANT

3101099

SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie (suite)

Incendies avoisinants : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.

SECTION 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- Précautions individuelles** : Ne pas fumer.
Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.
Les épandages peuvent être glissants.
- Précautions pour l'environnement** : Eviter la pénétration dans les eaux potables.
Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.
- Méthodes de nettoyage** : Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant.
Utiliser des conteneurs de rejet adéquats.
Diluer les résidus et rincer.

SECTION 7. Manipulation et stockage

- Manipulation** : Manipulez en respectant les bonnes pratiques d'hygiène et les procédures de sécurité.
Eliminer rapidement des yeux, de la peau et des vêtements.
Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.
- Général** : Eviter toute exposition inutile.
Pas de flammes nues. Ne pas fumer.
- Stockage** : Entreposer les conteneurs fermés avec la fermeture vers le haut.
Conserver dans des conteneurs hermétiquement clos et correctement ventilés, à l'abri de la chaleur, des étincelles, des flammes nues.
- Stockage - à l'abri de** : Acides forts. Bases fortes.
Sources de chaleur. Rayons directs du soleil. Flamme nue.

SECTION 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- Limites d'exposition professionnelle** : Solvant hydrocarboné (Aliphatique - Naphthénique) : TLV© -TWA [mg/m³] : 5
- Protection individuelle**
- **Protection respiratoire** : Si le mode d'utilisation du produit entraîne un risque d'exposition par inhalation, porter un équipement de protection respiratoire.
 - **Protection des mains** : Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques.
 - **Protection de la peau** : Prévoir une protection de la peau adaptée aux conditions d'utilisation.
 - **Protection des yeux** : Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité.
 - **Ingestion** : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
- Hygiène industrielle** : Assurer une extraction ou une ventilation générale du local afin de réduire les concentrations de brouillards et/ou de vapeurs.

SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

9.1.a. Aspect

- Aspect** : Liquide visqueux.
- Couleur** : Vert(e).

9.1.b. Odeur

- Odeur** : Ethéré(e).

9.1.d. pH

- pH (produit concentré)** : Non applicable.

Pollet S.A.

Rue de la Grande Couture, 20 B-7501 Tournai-Doornik Belgique-België

Tel : +32 69 22 21 21

Fax : +32 69 21 02 83

Web site : <http://www.pollet.eu>**En cas d'urgence : Centre antipoison/antigifcentrum: +32 70 245 245**



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 4

Edition révisée n° : 1

Date : 2 / 6 / 2016

Remplace la fiche : 21 / 4 / 2016

SOLARINE PROFESSIONNAL DECAPANT SURPUISSANT

3101099

SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques (suite)

9.1.g. Point d'éclair

Point d'éclair [°C] : -10

9.1.m. Densité relative

Masse volumique [kg/m³] : Aucune donnée disponible.

9.1.n. Solubilité

Solubilité dans l'eau : Insoluble.

9.1.r. Viscosité

Viscosité à 20°C [mPa.s] : env. 18500

9.2. Autres informations

Autres données : Voir Rubrique : Informations sur les composants.

SECTION 10. Stabilité et réactivité

Réactions dangereuses : Peut former des mélanges vapeur-air inflammables.

Conditions à éviter : Etincelles.
Chaleur. Rayons directs du soleil. Flamme nue.Matières à éviter : Acides forts. Agents réducteurs. Agent oxydant. Bases fortes.
Ne pas mélanger avec d'autres produits.

Produits de décomposition dangereux : Aucun(es) dans des conditions normales.

SECTION 11. Informations toxicologiques

Sur le produit : Aucune donnée disponible.

SECTION 12. Informations écologiques

Sur les ingrédients : Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

Généralités : Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.
Eviter le rejet dans l'environnement.
Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

SECTION 14. Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

: 1993

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

: LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Etiquetage

**Pollet S.A.****En cas d'urgence : Centre antipoison/antigifcentrum: +32 70 245 245**

Rue de la Grande Couture, 20 B-7501 Tournai-Doornik Belgique-België

Tel : +32 69 22 21 21

Fax : +32 69 21 02 83

Web site : <http://www.pollet.eu>



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 5

Edition révisée n° : 1

Date : 2 / 6 / 2016

Remplace la fiche : 21 / 4 / 2016

SOLARINE PROFESSIONAL DECAPANT SURPUISSANT

3101099

SECTION 14. Informations relatives au transport (suite)

3

14.4. Groupe d'emballage

II

14.5. Dangers pour l'environnement

non applicable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Précautions individuelles : Le conducteur ne doit pas intervenir en cas d'incendie de la cargaison.

Arrêter le moteur.

Pas de flammes nues. Ne pas fumer.

Signaler le danger et prévenir les autres usagers de la route.

Tenir le public éloigné de la zone dangereuse.

PREVENIR IMMEDIATEMENT LA POLICE ET LES POMPIERS.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

non applicable

SECTION 15. Informations réglementaires

Etiquetage CE

France : Tableaux des maladies professionnelles prévus à l'article R, 461-3 du code du travail**Tableau des maladies professionnelles selon le Code du Travail** : RG49 : Affections cutanées provoquées par les amines aliphatiques, alicycliques ou les éthanolamines.

RG49 BIS : Affections respiratoires provoquées par les amines aliphatiques, les éthanolamines ou l'isophoronediamine.

RG84 : Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel.

Autres : Aucun(e).

S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

SECTION 16. Autres informations

phrase R relatives aux matières premières de la rubrique 3

: R10 : Inflammable.

R11 : Facilement inflammable.

R20/21/22 : Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

R23/24/25 : Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

R34 : Provoque des brûlures.

R36 : Irritant pour les yeux.

R39/23/24/25 : Toxique : dangers d'effets irréversibles très graves par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

R65 : Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R66 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Date d'impression

: 2 / 6 / 2016

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes au RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL

Les informations contenues dans cette fiche ont été mesurées ou calculées/reprises à partir de données externes qui nous proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi, sans pour autant pouvoir garantir l'exhaustivité ou l'absence d'erreurs en provenance de ces sources externes.

Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Fin du document**Pollet S.A.****En cas d'urgence : Centre antipoison/antigifcentrum: +32 70 245 245**

Rue de la Grande Couture, 20 B-7501 Tournai-Doornik Belgique-België

Tel : +32 69 22 21 21

Fax : +32 69 21 02 83

Web site : <http://www.pollet.eu>